



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



**ARRÊTÉ DEP-2026-231 PORTANT NOMINATION DU JURY DES
CERTIFICATS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE L'ENSEIGNE
ET DE LA SIGNALÉTIQUE ET SOUFFLEUR DE VERRE OPTION VERRERIE SCIENTIFIQUE
ET ENSEIGNE LUMINEUSE**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 16 octobre 2007 portant création du certificat d'aptitude professionnelle métiers de l'enseigne et de la signalétique
Vu l'arrêté du 25 mai 2009 portant création du certificat d'aptitude professionnelle souffleur de verre option verrerie scientifique et enseigne lumineuse ;
Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission des certificats d'aptitude professionnelle métiers de l'enseigne et de la signalétique et souffleur de verre pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Jean-Michel WIERNEZKY, professionnel

Vice-président :

Monsieur Josy TALBOT, enseignant

Enseignants :

Madame Albane PELISSIER

Monsieur Jean-Paul VIALOU

Professionnels :

Madame Florence THIBOUT

Monsieur Alain PIRAULT

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours

Aurore COLLET